

ANTITARTRE

TRAITEMENT DES CIRCUITS D'EAU



RÉF > ATT13

04/03/2019

PROPRIÉTÉS

ANTITARTRE a été spécialement élaboré pour être destiné aux traitements antitartres et antioxydants des circuits d'eau chaude, vapeur, eau froide, ouverts ou fermés, tels que:

- Bacs de sciage des tailleurs de granit,
- Circuits des chaudières de chauffage central,
- Circuits surchauffés et vapeur,
- Circuits réfrigérants des évaporateurs et condenseurs,
- Circuits de refroidissement primaire des compresseurs, des soudeuses électriques par points...

ANTITARTRE est une solution légèrement basique qui possède :

- Un pouvoir complexant qui permet en cas de sursaturation de solubiliser le calcaire en modifiant sa cristallisation et en le maintenant en suspension dans l'eau, empêchant ainsi la formation et l'incrustation du tartre.
- Un pouvoir chélateur : il forme, avec les sels alcalino-terreux et les métaux, des composés solubles stables, évitant ainsi la précipitation des hydroxydes métalliques dans les circuits.
- Un pouvoir inhibiteur de corrosion : il empêche l'oxydation des métaux en neutralisant l'action oxydante de l'oxygène et de l'acide carbonique, évitant ainsi la formation de rouille dans les circuits.

ANTITARTRE est totalement soluble dans l'eau quelque soit sa dureté (TH : titre hydrotimétrique). Il est compatible avec les antigels.

ANTITARTRE ne contient pas de nitrites, de chromates ni de métaux lourds.

MODE D'EMPLOI

ANTITARTRE s'utilise en traitement préventif. Il est conseillé avant le traitement antitartre d'effectuer un détartrage complet de l'installation avec notre détartrant thermique DETAR. Le traitement serait inefficace dans une installation antartrée.

En effet, **ANTITARTRE**, en ayant la propriété de dissoudre le calcaire se neutralise.

En circuits fermés : En traitement de base, injecter 3 à 5% d'**ANTITARTRE** dans le circuit. En traitement de maintenance, faire un rajout de façon à maintenir le PH aux environs de 10 + 0.5.

En circuits ouverts (machine HP) : 1 à 2% suivant la dureté de l'eau.

En eau d'élevage : **ANTITARTRE** est conforme à l'arrêté ministériel de l'agriculture du 20/06/75. Selon la dureté de l'eau, il s'utilise à une concentration de 0.5% maximum. En aucun cas le PH de la solution ne devra dépasser 8.

PRÉCAUTIONS ET SÉCURITÉ D'EMPLOI

Produit destiné à un usage professionnel.

Consulter la fiche de données de sécurité sur notre site www.celtique-industrielle.fr

LES + PRODUITS



PROLONGE
LA DUREE DE VIE
DES
INSTALLATIONS

UN PRODUIT POUR 2
FONCTIONS :

- ANTI TARTRE
- ANTI OXYDANT

ININFLAMMABLE

FACILE A METTRE
EN OEUVRE

ECONOMIQUE
A L'EMPLOI



ASSURE
UN RENDEMENT
MAXIMUM
DES CHAUDIERES

- MAINTIEN
EN BON ETAT
LES CANALISATIONS



LA CELTIQUE
FABRICANT FORMULATEUR

BP 20140 | PLÉRIN | T 02 96 79 86 86
contact@celtique-industrielle.com